



MAIRIE DE DOMPIERRE

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 060-216002006-20260414-A2026_021-AI



ARRÊTÉ DU MAIRE N°A 2026/021

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AU 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE

La Maire de la Commune de DOMPIERRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026, fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Sabine TETARD en qualité de troisième adjointe au maire, en date du 21 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Sabine TETARD, adjointe au maire, les attributions suivantes.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 21 mars 2026, Mme Sabine TETARD, adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Parcs et jardins, fleurissement, propreté urbaine.

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de la gestion des parcs, jardins et plantations
- Politique du fleurissement
- Organisation de la propreté urbaine

Article 2 :

L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence mais ne pourra pas signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire. L'adjoint n'aura pas autorité sur le personnel des services.

Article 4 : Les délégations consenties ci-dessus prennent effet à la date du 21 mars 2026.

Article 5 : La secrétaire générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise.

Dompierre, le 14 avril 2026

La Maire,
Eléonore DUBEAU

